

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Nombre de membres en exercice 15  
Qui ont pris part à la délibération 14  
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 26/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DE LA**  
**COMMUNE DE NAVARENX**

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

L'an deux mil-vingt-six et le premier avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALETS, Marjorie CHOPIN, Serge CORRE, Anne FAIMALI, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF

Secrétaire : Noémie GALVEZ

*Mr Olivier LE CUNF donne procuration à Mme Nadine BARTHE.*

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**OBJET : NOMINATION DE DELEGUES AU COMITE SYNDICAL TERRITOIRE**  
**D'ENERGIE 64 (TE 64)**  
**Délibération n° 06-04-2026**

Mme le Maire rappelle que la Commune est membre du SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE 64 dont le siège est situé à PAU, et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité syndical par **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.  
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**PROCÈDE** à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE 64.

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de Mr Serge CORRE
- Délégué suppléant : candidature de Mme Nadine BARTHE



Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, est nommé délégué titulaire :

- Mr Serge CORRE

Et délégué suppléant :

- Mme Nadine BARTHE

Pour représenter la commune au SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE 64.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Fait et délibéré à NAVARREX les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Nadine BARTHE

